

Navigation maritime ou fluviale

Note.

- 1.- Les bateaux incomplets ou non finis et les coques de bateaux même présentés à l'état démonté ou non monté, ainsi que les bateaux complets démontés ou non montés, sont classés, en cas de doute sur l'espèce des bateaux auxquels ils se rapportent, sous le n° 89.06.

N° de position	Code du S.H.	
89.01		Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes ou de marchandises.
	8901.10	- Paquebots, bateaux de croisières et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs
	8901.20	- Bateaux-citernes
	8901.30	- Bateaux frigorifiques autres que ceux du n° 8901.20
	8901.90	- Autres bateaux pour le transport de marchandises et autres bateaux conçus à la fois pour le transport de personnes et de marchandises
89.02	8902.00	Bateaux de pêche; navires-usines et autres bateaux pour le traitement ou la mise en conserve des produits de la pêche.
89.03		Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport; bateaux à rames et canoës.
		- Bateaux gonflables, même à coque rigide :
	8903.11	-- Comportant un moteur ou conçus pour comporter un moteur, d'un poids à vide sans moteur n'excédant pas 100 kg
	8903.12	-- Non conçus pour être utilisés avec un moteur et d'un poids à vide n'excédant pas 100 kg
	8903.19	-- Autres
		- Bateaux à voile, autres que gonflables, même avec moteur auxiliaire :
	8903.21	-- D'une longueur n'excédant pas 7,5 m
	8903.22	-- D'une longueur excédant 7,5 m mais n'excédant pas 24 m
	8903.23	-- D'une longueur excédant 24 m
		- Bateaux à moteur, autres que gonflables, ne comportant pas de moteur hors-bord :
	8903.31	-- D'une longueur n'excédant pas 7,5 m
	8903.32	-- D'une longueur excédant 7,5 m mais n'excédant pas 24 m
	8903.33	-- D'une longueur excédant 24 m
		- Autres :
	8903.93	-- D'une longueur n'excédant pas 7,5 m
	8903.99	-- Autres
89.04	8904.00	Remorqueurs et bateaux-pousseurs.

N° de position	Code du S.H.	
89.05		Bateaux-phares, bateaux-pompes, bateaux-dragueurs, pontons-grues et autres bateaux pour lesquels la navigation n'est qu'accessoire par rapport à la fonction principale; docks flottants; plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles.
	8905.10	- Bateaux-dragueurs
	8905.20	- Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles
	8905.90	- Autres
89.06		Autres bateaux, y compris les navires de guerre et les bateaux de sauvetage autres qu'à rames.
	8906.10	- Navires de guerre
	8906.90	- Autres
89.07		Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises, par exemple).
	8907.10	- Radeaux gonflables
	8907.90	- Autres
89.08	8908.00	Bateaux et autres engins flottants à dépecer.